Département de la Loire
MAIRIE DE
CHALAIN-LE-COMTAL
42600
Tél 04 77 76 11 69
E-mail : mairie.chalain.le.comtal@wanadoo.fr

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025 A 19 heures

Le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Alféo GUIOTTO, Maire.

Présents : Alféo GUIOTTO, Marc MOLETTE, Sandrine CHAPUIS, Gilles DUMAS, Séverine MONTAGNE, Hubert COTTIN, Claudette ALLIBERT, Jacques BALEYDIER, Sébastien FRECON et Vincent GENEVRIER

Pouvoir : Hubert VAILLANT pouvoir à Sandrine CHAPUIS

Excusés : Brigitte DESJOYAUX et Hubert VAILLANT

Absentes : Sandrine CHERBUT et Nathalie BENIERE VIEL

Secrétaire de séance : Sandrine CHAPUIS

N° d'ordre	Objet des délibérations	Décision
2025-D-02-07	APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DE LA COMMUNE	Approuvée à l'unanimité
2025-D-02-08	REPRISE DE CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL : EXHUMATION DES TOMBES	Approuvée à l'unanimité
2025-D-02-09	SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS	Approuvée à l'unanimité
2025-D-02-10	AMENAGEMENT LOTISSEMENT COMMUNAL RUE DE LA GAIZIE (OP28463)	Approuvée à l'unanimité
2025-D-02-11	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN POINT D'EAU INCENDIE (PEI) PRIVE	Approuvée à l'unanimité

Le Maire,
Alféo GUIOTTO

La Secrétaire de séance,
Sandrine CHAPUIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025
Délibération n°2025-D-02-07

OBJET : **APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DE LA COMMUNE**

Date de la convocation : 20 février 2025

En exercice : 14 membres
Présent(s) : 10
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2
Excusé(s) : 2

Pour : 10
Contre(s) : 0
Abstention (s) : 0

Le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Alféo GUIOTTO, Maire.

Les membres présents en séance :
Alféo GUIOTTO, Marc MOLETTE, Sandrine CHAPUIS, Gilles DUMAS, Séverine MONTAGNE, Hubert COTTIN, Claudette ALLIBERT, Jacques BALEYDIER, Sébastien FRECON et Vincent GENEVRIER

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :
Hubert VAILLANT pouvoir à Sandrine CHAPUIS

Le ou les membres absent(s) : Sandrine CHERBUT et Nathalie BENIERE VIEL

Le ou les membres excusé(s) : Brigitte DESJOYAUX et Hubert VAILLANT

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame Sandrine CHAPUIS.

Arrivée de Vincent GENEVRIER à 19 h 25 et de Hubert COTTIN à 19 h 40

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la commune de CHALAIN-LE-COMTAL ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200388-20250225-2025D0207-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/03/2025

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	529 703,17	488 038,20	1 017 741,37
	Recettes réalisées (1)	375 491,29	531 248,71	906 740,00
	Restes à réaliser	18 022,00	0,00	18 022,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	428 854,20	534 445,61	963 299,81
	Dépenses réalisées (1)	214 778,32	489 232,09	704 010,41
	Restes à réaliser	40 300,00	0,00	40 300,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	160 712,97	42 016,62	202 729,59
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 100 848,97	46 407,41	- 54 441,56
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	59 864,00	88 424,03	148 288,03
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 22 278,00	0,00	- 22 278,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	37 586,00	88 424,03	126 010,03

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de CHALAIN-LE-COMTAL,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus. Pour copie conforme.

Chalain-le-Comtal, le 25/02/2025

Le Maire,
ALFEO GUIOTTO

La Secrétaire de séance,
SANDRINE CHAPUIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025
Délibération n°2025-D-02-08

OBJET : **REPRISE DE CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL : EXHUMATION DES TOMBES**

Date de la convocation : 20 février 2025

En exercice : 14 membres
Présent(s) : 10
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2
Excusé(s) : 2

Pour : 11
Contre(s) : 0
Abstention (s) : 0

Le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Alféo GUIOTTO, Maire.

Les membres présents en séance :
Alféo GUIOTTO, Marc MOLETTE, Sandrine CHAPUIS, Gilles DUMAS, Séverine MONTAGNE, Hubert COTTIN, Claudette ALLIBERT, Jacques BALEYDIER, Sébastien FRECON et Vincent GENEVRIER

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :
Hubert VAILLANT pouvoir à Sandrine CHAPUIS

Le ou les membres absent(s) : Sandrine CHERBUT et Nathalie BENIERE VIEL

Le ou les membres excusé(s) : Brigitte DESJOYAUX et Hubert VAILLANT

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame Sandrine CHAPUIS.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune a repris des concessions abandonnées dans le cimetière communal en 2002.

Il explique qu'une fois que la concession funéraire est juridiquement reprise, la revente à un nouveau concessionnaire implique que soient effectuées des opérations matérielles par la commune notamment l'exhumation des corps présents dans la concession reprise.

Il présente les devis établis par la marbrerie Laveille-Quet pour l'exhumation de 16 tombes.

Après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DONNE SON ACCORD** pour prendre en charge les frais d'exhumation des tombes reprises par la commune au moment de la revente de la concession à un nouveau concessionnaire.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus. Pour copie conforme.

Chalain-le-Comtal, le 25/02/2025

Le Maire,
ALFEO GUIOTTO

La Secrétaire de séance,
SANDRINE CHAPUIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200388-20250225-2025D0208-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/03/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025
Délibération n°2025-D-02-09

OBJET : **SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS**

Date de la convocation : 20 février 2025

En exercice : 14 membres
Présent(s) : 10
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2
Excusé(s) : 2

Pour : 11
Contre(s) : 0
Abstention (s) : 0

Le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Alféo GUIOTTO, Maire.

Les membres présents en séance :
Alféo GUIOTTO, Marc MOLETTE, Sandrine CHAPUIS, Gilles DUMAS, Séverine MONTAGNE, Hubert COTTIN, Claudette ALLIBERT, Jacques BALEYDIER, Sébastien FRECON et Vincent GENEVRIER

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :
Hubert VAILLANT pouvoir à Sandrine CHAPUIS

Le ou les membres absent(s) : Sandrine CHERBUT et Nathalie BENIERE VIEL

Le ou les membres excusé(s) : Brigitte DESJOYAUX et Hubert VAILLANT

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame Sandrine CHAPUIS.

Le Conseil Municipal doit procéder au vote détaillé de l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **VOTE** les subventions suivantes :

- Association des donneurs de sang :	50 €
- Boule joyeuse chalainoise :	200 €
- Comité des fêtes :	310 €
- Club de football :	310 €
- Club de l'amitié :	200 €
- Guidon et Volant Chalainois :	200 €
- La prévention routière :	50 €
- Notre Dame des Anges :	200 €
- OCCE école RPI Chalain-Grézieux :	200 €
- Sou des écoles :	600 €
- Tennis club chalainois :	310 €
- Prévisionnel :	100 €
TOTAL.....	2 730 €

qui seront inscrites à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget communal 2025.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus. Pour copie conforme.

Chalain-le-Comtal, le 25/02/2025

Le Maire,
ALFEO GUIOTTO

La Secrétaire de séance,
SANDRINE CHAPUIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200388-20250225-2025D0209-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/03/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025
Délibération n°2025-D-02-10

OBJET : **AMENAGEMENT LOTISSEMENT COMMUNAL RUE DE LA GAIZIE (OP28463)**

Date de la convocation : 20 février 2025

En exercice : 14 membres
Présent(s) : 10
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2
Excusé(s) : 2

Pour : 11
Contre(s) : 0
Abstention (s) : 0

Le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Alféo GUIOTTO, Maire.

Les membres présents en séance :
Alféo GUIOTTO, Marc MOLETTE, Sandrine CHAPUIS, Gilles DUMAS, Séverine MONTAGNE, Hubert COTTIN, Claudette ALLIBERT, Jacques BALEYDIER, Sébastien FRECON et Vincent GENEVRIER

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :
Hubert VAILLANT pouvoir à Sandrine CHAPUIS

Le ou les membres absent(s) : Sandrine CHERBUT et Nathalie BENIERE VIEL

Le ou les membres excusé(s) : Brigitte DESJOYAUX et Hubert VAILLANT

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame Sandrine CHAPUIS.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Aménagement lotissement communal rue de la Gaizie

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :
Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT travaux	% - PU	Participation commune
Aménagement BT lotissement communal rue de la Gaizie	29 500 €	60.0 %	17 700 €
GC télécom lotissement communal rue de la Gaizie	6 800 €	100.0 %	6 800 €
Mise en éligibilité fibre optique	3 884 €	100.0 %	3 884 €
TOTAL	40 184 €		28 384 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200388-20250225-2025D0210-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/03/2025

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **PREND ACTE** que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Aménagement lotissement communal rue de Gaizie" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- **APPROUVE** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- **PREND ACTE** que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.

- **DECIDE** d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus. Pour copie conforme.

Chalain-le-Comtal, le 25/02/2025

Le Maire,
ALFEO GUIOTTO

La Secrétaire de séance,
SANDRINE CHAPUIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025
Délibération n°2025-D-02-11

OBJET : **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN POINT D'EAU INCENDIE (PEI) PRIVE**

Date de la convocation : 20 février 2025

En exercice : 14 membres
Présent(s) : 10
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2
Excusé(s) : 2

Pour : 11
Contre(s) : 0
Abstention (s) : 0

Le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Alféo GUIOTTO, Maire.

Les membres présents en séance :
Alféo GUIOTTO, Marc MOLETTE, Sandrine CHAPUIS, Gilles DUMAS, Séverine MONTAGNE, Hubert COTTIN, Claudette ALLIBERT, Jacques BALEYDIER, Sébastien FRECON et Vincent GENEVRIER

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :
Hubert VAILLANT pouvoir à Sandrine CHAPUIS

Le ou les membres absent(s) : Sandrine CHERBUT et Nathalie BENIERE VIEL

Le ou les membres excusé(s) : Brigitte DESJOYAUX et Hubert VAILLANT

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame Sandrine CHAPUIS.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le SDIS 42 impose que la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) du futur lotissement communal « la Prairie », rue de la Gaizie, soit située à une distance maximum de 200 mètres du lot le plus éloigné.

Le lotissement « les Aubépines » de 2 Fleuves Loire Habitat, situé square Claudius Barrailler, dispose d'une réserve incendie (bâche) positionnée à moins de 200 mètres du futur lotissement communal.

Pour l'utilisation de cette réserve incendie en cas de besoin, il convient de passer une convention de mise à disposition d'un point d'eau incendie (PEI) privé avec 2 Fleuves Loire Habitat.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un point d'eau d'incendie (PEI) privé à passer avec 2 Fleuves Loire Habitat, pour la réserve incendie située square Claudius Barrailler,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention précitée.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus. Pour copie conforme.

Chalain-le-Comtal, le 25/02/2025

Le Maire,
ALFEO GUIOTTO

La Secrétaire de séance,
SANDRINE CHAPUIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200388-20250225-2025D0211-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/03/2025